

**Compte rendu de la réunion  
du Comité Directeur du 17 et 18 mars 2001  
Approuvé par 15 pour et deux abstention du fait d'absence à la réunion**

**Présents :** Michel Baille, Daniel Chailloux, Fabien Darne, Damien Delanghe, Michel Decobert, Christian Dodelin, Marc Faverjon, Laurent Galmiche, Christophe Gauchon, Jean-Pierre Gruat, Renaud Guérin, François Jovignot, Eric Lefèbvre, Rémy Limagne, Bernard Lips, Joëlle Locatelli, Claude Mouret, Jacques Orsola, Jean-Michel Ostermann, Joël Possich, Pierre Rias, Claude Roche, Thierry Saunier, Jean-Luc Metzger (président région L).

**Excusés :** Géo Marchand (président d'honneur), Gérard Propos, Fabrice Rozier, Pascal Vautier, Jean-Pierre Holvoet, José Prévot (président région K), Olivier Siméon (président région M)

Fabrice Rozier a donné son pouvoir à Jean-Pierre Gruat. Gérard Propos a donné le sien à Michel Decobert et Pascal Vautier à Laurent Galmiche.

La réunion commence le samedi 17 mars à 10 h.

Le secrétariat est assuré par Bernard Lips

### **Préambule**

Joël Possich ouvre la séance. Suite à une vérification des licences des membres du comité directeur et les présidents de commission, il s'avère que Pascal Vautier n'a pas son adhésion pour 2001.

Pascal Vautier, contacté il y a deux jours, a envoyé à Michel Decobert, par fax, une photocopie du bulletin d'inscription qu'il aurait envoyé fin janvier. Cette inscription n'est jamais parvenue ni au siège, ni au pôle et le CD ne peut que constater l'absence, de cotisation à ce jour.

Le CD décide (12 pour, 3 abstentions) d'appliquer l'article 2 du règlement intérieur. Pascal Vautier perd donc, provisoirement, sa qualité de membre fédéré. En conséquence, son pouvoir ne peut être utilisé lors de cette réunion. Il lui sera demandé de régulariser le plus rapidement possible sa situation.

Par ailleurs, Hervé Bosch a envoyé ce jour sa lettre de démission, pour raisons personnelles, de son poste de président de la commission environnement et de son poste au comité directeur.

Il y a donc 15 membres présents ou représentés au comité directeur.

### **1. Compte de résultat 2000**

Eric Lefèbvre fait un état du compte de résultat 2000. La FFS n'a pas eu de comptable stable entre le 1<sup>er</sup> avril 2000, date du départ de Mme Naillet, et le 5 février 2001. Rappelons que M. Martin, embauché début novembre, a démissionné un mois plus tard ; la comptable engagée en décembre n'a pas donné satisfaction et finalement M. Mercier a pris ses fonctions le 5 février 2001.

En raison de ces problèmes, le bilan 2000 n'est pas disponible en ce jour. Il est en cours de finalisation par l'expert comptable qui devrait le remettre vers la fin du mois de mars.

Une première analyse, qui reste à confirmer, semble montrer que :

- les commissions n'ont pas entièrement consommé leur budget.
- les instances fédérales (réunion de CD, de bureau, frais divers) ont consommé un peu moins que prévu.
- par contre, le budget prévisionnel a sous-estimé les frais de personnel (salaires) et la ligne est en dépassement de 90 kF.
- le coût de fonctionnement du pôle de Lyon est également supérieur au prévisionnel (électricité, affranchissements)
- enfin, les subventions sont moins importantes que prévu.

Le résultat avant amortissement devrait se situer entre 150 à 250 kF.

Les amortissements se montent à 250 kF et il est donc probable que le résultat sera légèrement négatif.

Par ailleurs, suite à l'instance prud'homale engagée à notre rencontre par F. NAILLET par Mme Naillet, il paraît indispensable de prévoir une provision sur l'exercice. Le besoin de justifier cette provision auprès du commissaire aux comptes oblige à prendre en compte l'ensemble des prétentions de Mme Naillet (soit une somme de 410 000 F), bien que les risques réels soient, heureusement, très largement inférieurs à cette somme.

Le fait de prendre en compte cette provision aboutira forcément à un résultat comptable fortement négatif en 2000. Inversement, l'annulation de la partie non consommée de cette provision correspondra à un produit exceptionnel en 2001

### **2. Rapport moral 2000**

Bernard Lips présente le projet de rapport moral. Certains membres du CD regrettent que l'introduction

fasse état, de manière trop précise, des problèmes qui ont émaillés le début de l'année 2000.

Après quelques corrections et un accord sur le ton d'ensemble du rapport moral, il est proposé que les membres du CD transmettent à Bernard Lips les modifications souhaitées. Une nouvelle version corrigée du rapport moral sera mise au vote dimanche après-midi. Michel Decobert et Damien Delanghe et Bernard Lips se chargent de revoir l'introduction du texte en concertation avec Bernard Lips.

### 3. Présentation du rapport d'orientation 2001

Bernard Lips présente le rapport d'orientation. Comme pour le rapport moral, il est demandé aux membres du CD de proposer les modifications et les ajouts avant le 17 au soir. La discussion finale et le vote du rapport d'orientation se feront dimanche 18 après-midi.

### 4. Présentation du budget prévisionnel 2001

Eric Lefèbre présente le budget prévisionnel. La version présentée aboutit à un déficit de 250 kF. Une discussion permet de vérifier qu'il n'y a pas d'erreurs ou d'oublis importants sur ce budget prévisionnel. Par contre, il paraît difficile de trouver facilement 250 kF de recettes ou d'économie de dépenses. Le trésorier signale que cette version du budget est volontairement pessimiste quant aux recettes et aux dépenses. Il est demandé à tous les membres du CD de réfléchir aux économies possibles. Le budget sera mis au vote dimanche après-midi et tiendra compte des décisions prises par le comité directeur lors de cette réunion.

La réunion est suspendue à 12 h. Elle reprend, après le déjeuner, vers 14 h

### 5. Evolution des tarifs fédéraux de 2002 à 2004

#### 5-1 Prix de la licence

Eric Lefèbre présente un tableau d'évolution des cotisations fédérales de 2002 à 2004.

La proposition consiste à augmenter les cotisations de 7,6 % en 2002, 3,7% en 2003 et 3,6 % en 2004.

La discussion s'engage sur l'opportunité de ces augmentations :

- toute augmentation est en général mal perçue par les fédérés et aboutit à une baisse du nombre de licenciés,
- aucune augmentation n'a eu lieu depuis 4 années et il est indispensable d'anticiper le coût des emplois-jeunes à l'issue des aides de l'Etat. Enfin, l'élaboration du budget semble devenir de plus en plus difficile.

Deux questions sont finalement mises au vote :

**Le CD décide de planifier l'augmentation des cotisations sur trois ans.**

**Unanimité Pour (15 votants)**

**Il sera proposé à l'AG une augmentation du prix des cotisations de base qui seront respectivement de : 26,50 Euro (173,81 F) en 2002, 27,80 Euro (182,34 F) en 2003 et 29 Euro (190,21 F) en 2004.**

**Les cotisations des clubs et des membres individuels seront augmentées dans les mêmes proportions (arrondis au dixième d'Euro le plus proche).**

**Contre : 1, Pour : 14**

#### 5-2 Abonnements

Une discussion analogue s'engage sur le prix des abonnements. Deux questions sont mises au vote.

**Il est proposé de supprimer la double tarification (fédérés et non fédérés) de Spelunca.**

**Contre : 6, Abstention 2, Pour : 7**

**Le prix des abonnements pour l'année 2001 sera de :**

- <b>BBS papier ou CD :</b>	<b>11</b>
<b>Euro (72,15 F)</b>	
- <b>Spelunca :</b>	<b>20</b>
<b>Euro (131,18 F)</b>	
- <b>Karstologia :</b>	<b>22</b>
<b>Euro (144,30 F)</b>	
- <b>Spelunca + Karstologia :</b>	
<b>36,50 Euro (239,40 F)</b>	
- <b>Spelunca + Karstologia + BBS :</b>	<b>46</b>
<b>Euro (301,74 F)</b>	
- <b>Karstologia (non fédérés) :</b>	<b>35</b>
<b>Euro (229,56 F)</b>	
- <b>BBS non fédérés :</b>	<b>15</b>
<b>Euro (98,38 F)</b>	

**Abstention : 1, Pour : 14**

#### 5-3 Licence initiation et licence temporaire

Michel Decobert défend la politique d'un prix très faible de la licence d'initiation.

D'autres intervenants relèvent que ce prix est très bas et qu'il couvre pas le coût du traitement de ces cartes d'initiation par la FFS. Par ailleurs, ce prix n'est pas en rapport avec celui de la licence fédérale et ce qui a pour conséquence d'inciter certaines personnes à ne fonctionner que sur les licences d'initiation.

**Le trésorier propose un prix de**

- **3,30 Euro pour une licence de trois jours (21,64 F)**
- **1,65 Euro pour une licence d'une journée (10,82 F)**

**Contre : 3, Abstention : 2, Pour : 10**

Pour garder à la carte d'initiation son rôle d'intégration à la fédération, le bureau va étudier la possibilité de faire une remise, (tout ou partie du prix des cartes d'initiation utilisées depuis le début de l'année) sur la licence annuelle des nouveaux fédérés.

*Michel Decobert propose de négocier avec l'assurance pour que les mêmes possibilités d'assurance (carnet d'initiation et assurance au mois) soient étendues aux spéléos étrangers pratiquant sur le territoire français.*

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

*Joël Possich rappelle que la proposition des tarifs de licence d'initiation est de la compétence du Comité Directeur et qu'en conséquence, ces nouveaux tarifs entreront en application dès le 18 mars 2001.*

#### **5-4 Frais des élus**

Le montant des remboursements (hôtel, repas, remboursement kilométrique) sont inchangés. La conversion se fera en Euro, arrondi au dixième d'Euro le plus proche.

#### **6. Le Descendeur**

Bernard Lips présente la nouvelle formule du Descendeur avec une maquette encore incomplète. Il propose d'étoffer cette publication annuelle en y incluant, d'une part, des textes ou des analyses importants pour la fédération et, d'autre part, les comptes rendus des réunions de l'AG, du bureau, du comité directeur et des présidents de région. Cette publication deviendrait ainsi une mine de renseignements sur le fonctionnement administratif de la fédération

Le surcoût par rapport à l'ancienne formule, sera de l'ordre de 10 000 F ; ce surcoût est en grande partie dû à la couverture nécessaire.

Il y a consensus pour souligner l'intérêt d'une telle publication de référence, mais plusieurs membres du CD souhaitent que la couverture soit réalisée au coût le plus bas.

*Le principe de modifier le Descendeur dans le sens proposé est mis au vote.*

*Contre : 1, Pour : 14.*

Le Descendeur est distribué aux grands électeurs, aux membres du CD, aux présidents de commissions, de région et de CDS. Le budget de l'année 2001 ne permet pas d'élargir la distribution. Il sera prévu une vente à prix coûtant au rassemblement ou au congrès national et à l'entrée de l'AG.

#### **7. Texte "Politique en matière d'équipement des cavités en ancrages permanents"**

Jean-Pierre Holvoet a rédigé un texte définissant la politique d'équipement des cavités en ancrage permanent.

Michel Decobert propose la suppression du paragraphe 8. D'autres modifications sont discutées et, pour beaucoup, prises en compte. Il s'agit en général de garder au texte son rôle de recommandation sans le rendre trop restrictif.

*Le texte amendé est mis au vote*

*Contre 1, Pour : 14*

Le texte sera publié dans le Descendeur.

#### **8. Texte "Recommandations fédérales pour la pratique de la spéléologie"**

Joël Possich présente le texte " consignes fédérales de sécurité pour la pratique de la spéléologie ", rédigé par Jean-Pierre Holvoet. La discussion montre qu'il n'est pas possible de voter le texte en état et qu'il est nécessaire de le formuler à nouveau en profondeur. Plusieurs membres du CD considèrent que le principe même d'un tel texte est dangereux et peu adapté.

Une question est mise au vote :

*Faut-il continuer à travailler ce texte pour proposer une nouvelle version lors de la prochaine réunion du comité directeur.*

*Contre : 4, Abstention : 1, Pour : 9*

#### **9. Texte sur la classification des cavités**

L'E.F.S. propose une nouvelle classification des cavités. Le principe d'une modification de cette classification avait été voté lors de l'AG de Tarascon (motion de la région C). Le texte présenté a été approuvé par le syndicat national des professionnels de la spéléologie et du canyon (SNPSC).

La discussion s'engage sur l'intérêt d'une telle classification, ce qui n'est cependant pas à l'ordre du jour. Nous sommes confrontés à une classification des cavités reprise dans les règlements des ministères de la Jeunesse et des Sports et de l'Education Nationale. Cette nouvelle classification a pour but de permettre une meilleure adéquation entre les textes réglementaires et la réalité de l'encadrement.

*Le texte est mis au vote après quelques modifications mineures.*

*Contre : 1, Abstention : 1, Pour : 13.*

Le texte sera publié dans le Descendeur.

#### **10. Secours Crolleurs, Vitarelles, indemnisation des membres SSF en intervention**

Christian Dodelin fait un rapide résumé des suites du secours des Vitarelles et du secours à la tanne des Crolleurs. Les membres du SSF qui ont participé aux secours ne sont toujours pas remboursés de leurs frais. En ce qui concerne le dossier des Vitarelles, des échanges de courrier ont eu lieu entre le bureau fédéral et le SDIS du Lot (avec copie au préfet du Lot et au ministère de l'Intérieur). Le remboursement des frais devrait être effectué assez rapidement.

En ce qui concerne le secours des Crolleurs, le versement doit être effectué dans la semaine à venir. Les deux expériences montrent qu'il est indispensable de suivre de très près les dossiers, malgré la complexité des procédures.

### **11. Modification du règlement intérieur du SSF**

Christian Dodelin présente la modification de l'article 6 du règlement intérieur du SSF. La modification consiste à ajouter la phrase :

“ Le statut de Conseiller Technique du Spéléo Secours Français, représentant de la Fédération Française de Spéléologie et du Préfet, nécessite une indépendance décisionnelle vis-à-vis de toute autre autorité. ”

*La modification est mise au vote.*

*Elle est acceptée à l'unanimité.*

### **12. Adoption du règlement de la commission médicale**

Le ministère de Jeunesse et Sport demande à toutes les fédérations sportives de se doter d'un règlement médical. Ce règlement médical fait partie intégrante du règlement intérieur de la commission médicale (Comed).

La Comed en a profité pour modifier quelques points de son règlement intérieur.

Jean-Michel Ostermann présente le nouveau règlement intérieur.

*Le règlement intérieur est mis au vote.*

*4 Contre, 11 Pour*

Ce règlement intérieur devra être approuvé par l'AG. Il sera publié dans le Descendeur.

### **13. Certificat médical**

La loi n°99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs stipule dans son article 5 :

*“ La première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives, valable pour toutes les disciplines à l'exception de celles mentionnées par le médecin et de celles pour lesquelles un examen plus approfondi est nécessaire et dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé des sports et du ministre chargé de la santé ”.*

L'étude des accidents passés montre que l'obligation d'un certificat médical annuel n'aurait aucune conséquence positive, notamment en matière de santé. Par contre, cette mesure pourrait entraîner une diminution du nombre de fédérés et une augmentation

de la pratique hors fédération. La Comed propose en conséquence de s'en tenir au texte strict de la loi :

- Le certificat médical devra être exigé lors de la première inscription fédérale.

- Seuls les pratiquants de plongée devront fournir un certificat médical annuel conforme à celui demandé pour les plongeurs affiliés à la FFESM.

La Comed suggère de demander un certificat médical annuel aux cadres des stages EFS et SSF. Beaucoup de membres du CD estiment qu'il ne faut pas multiplier les contraintes.

La question est mise au vote :

*Doit-on demander aux cadres fédéraux (initiateurs, moniteurs et instructeurs) de produire annuellement un certificat ?*

*Abstention : 2, Contre : 14*

### **14. Election des membres d'honneur**

Plusieurs personnes sont pressenties pour devenir membre d'honneur de la fédération. Damien Delanghe fait un bref rappel des mérites des quatre personnes pressenties, en distinguant les domaines “ exploration ”, “ scientifique ”, “ administratif ” et “ animation ”. Le CD décide de limiter à trois le nombre d'élus. Il faut signaler que Gérard Propos a refusé que l'on vote sur son nom tant qu'il est membre du CD.

*Michel Decobert, Roger Laurent et Claude Raynaud sont élus membre d'honneur, sous réserve d'acceptation de leur part.*

### **15. Election du Président adjoint de la commission professionnelle**

Pierre Rias présente Olivier Kergomar au poste de président-adjoint de la commission professionnelle. Olivier Kergomar, présent à la réunion, explique les raisons de sa candidature : il est particulièrement intéressé par la défense du libre accès aux cavités.

*Olivier Kergomar est élu président-adjoint à 14 pour et 1 contre*

Il en profite pour faire-part du problème de l'accès au Trou de l'Aigue, traversée classique dans le sud du Vercors. La rivière parcourant la cavité fait l'objet d'un captage d'eau. Suite à des négociations entre le CDS 26 et la commune, l'accès à cette cavité reste possible mais il est fortement réglementé (nécessité de demander les clefs).

L'association des professionnels, le syndicat des professionnels et le CDS Isère aimeraient rediscuter la réglementation dans un sens moins contraignant.

Le comité directeur rappelle que c'est le CDS concerné qui doit traiter ce problème. Le problème des fermetures de cavités à cause des captages d'eau est

effectivement crucial et souvent complexe. Damien Delanghe rappelle que le juriste de la fédération est intervenu dans le dossier du trou de l'Aigue.

## 16. Restructuration des commissions

Claude Mouret présente les résultats de l'enquête concernant la restructuration des commissions.

\* La majorité des réponses préconise de limiter les changements et, en tout cas, de prendre les décisions avec prudence en tenant compte des équipes actuellement en place.

\* Il semble cependant qu'un consensus se dégage, notamment des trois pré-projets présentés au CD d'Octobre, pour créer une commission "communication". Une telle commission pourrait regrouper les missions des commissions et groupes de travail suivants : commission audiovisuelle, commission publications, GTIF, prix fédéraux, délégué à la presse, stand fédéral et distinctions honorifiques. Certains pensent que les publications ne sont pas forcément un outil de communication. Toutefois, la coordination des publications des commissions est du ressort de la commission communication. Michel Baille souligne que la commission publication est soumise à la TVA et pense qu'elle peut être difficilement regroupée dans la commission communication.

\* Il serait également envisageable de créer une commission juridique en regroupant dans cette commission tout ou partie la commission assurance, la commission statuts et règlement fédéraux et le conservatoire du milieu souterrain. La définition du périmètre n'est pas encore très claire en ce jour, Laurent Galmiche fait le point de l'état d'avancement de l'analyse effectuée à partir des tâches des commissions. Les missions de ces diverses commissions sont très diverses et n'entrent pas toutes dans le champ d'action d'une commission juridique. Il sera peut-être difficile de trouver un dirigeant assez polyvalent pour une telle commission.

En résumé, les débats peuvent éventuellement se poursuivre sur la création des deux commissions susnommées. Par contre tout projet de restructuration profonde est abandonné.

Une motion est mise au vote.

*Le CD propose de limiter le travail de restructuration des commissions à la définition des éventuelles futures commissions "communication" et "juridique" (hormis la mise en forme définitive des résultats de l'enquête).*

**1 contre, 6 abstentions, 7 pour**

## 17. Missions des commissions

Il a été demandé aux présidents de commissions et aux délégués de lister les missions de leur structure. Claude Mouret a rassemblé dans un texte l'ensemble de ces missions. Il n'est pas possible, faute de temps, de discuter le détail de ces missions lors de cette réunion, mais un gros travail a été fait en ce sens lors de la réunion précédente du bureau fédéral.

En plus, les membres du Comité Directeur, les présidents de commissions et les délégués ont eu le texte avant la réunion du CD, de façon à pouvoir faire part de leurs remarques éventuelles avant cette réunion. La mise en forme reste à affiner, mais le fond du texte est proposé au vote sous forme bloquée pour servir de base de travail. Il pourra être modifié à l'avenir sur demande d'une commission, du bureau ou d'un membre du CD.

Le texte sera publié dans le Descendeur.

***Le texte, considéré comme provisoire, est adopté à l'unanimité.***

La séance du samedi est close vers 20 h 30. La réunion reprend le dimanche à 9 h

## 18. Journée Nationale de la Spéléologie

Laurence Tanguille fait le point du projet "Journée Nationale de la Spéléologie".

Elle souligne qu'il s'agit d'un projet d'envergure qui nécessite un temps de mise en place. Elle juge peu réaliste d'organiser une telle journée en 2001 et juge préférable de préparer le projet correctement pour 2002.

Claude Roche souligne les avantages de choisir la même date que la "fête du sport"

- cela permet de bénéficier de la communication du MJS liée à cette fête,
- cela permettra probablement de bénéficier plus facilement de subventions particulières,

Plusieurs membres du CD s'opposent avec fermeté au fait que cette journée coïncide avec la date de la fête du sport, de façon à conserver l'identité et le caractère particulier de la spéléologie.

Laurence Tanguille demande au CD de se prononcer sur la suite à donner à ce projet.

***Le CD décide de poursuivre ce projet pour une réalisation effective en 2002. La date de la journée nationale sera fixée lors du rassemblement à Aillon-le-Jeune. Le projet sera présenté et discuté lors de l'AG.***

***Adopté à l'unanimité***

## 19. Remboursement des frais aux cadres des stages

Rémy Limagne présente le problème de l'indemnisation des cadres en stage fédéral. Cette indemnisation, pourtant tout à fait légitime, qui recouvre les frais des cadres, l'amortissement et l'usure de leur matériel, peut être considérée comme une rémunération par l'administration fiscale.

Pour rester en accord avec les textes réglementaires, la décision suivante est mise au vote :

*Le cadre bénévole d'un stage fédéral peut recevoir, sans que l'organisateur ait à faire de déclaration fiscale, une indemnité correspondant à 70% du plafond journalier de la sécurité sociale (environ 500 F actuellement) pour toute la durée du stage.*

*Adopté à l'unanimité*

N.B. : Il ne s'agit pas d'une indemnité journalière, mais d'une indemnité totale, quelle que soit la durée du stage.

## 20. Conformité des statuts des CDS : quelle démarche adopter ?

Malgré de nombreuses relances, plusieurs CDS n'ont pas encore modifié leurs statuts pour se mettre en conformité.

Après discussion pour définir des moyens de pression efficaces, une motion est mise au vote.

*Le point sera mis à l'ordre du jour à l'AG. Il sera demandé aux grands électeurs de se prononcer sur les éventuelles mesures (perte du droit de vote,...) à prendre à l'encontre des CDS qui ne sont pas à jour.*  
*Unanimité pour*

## 21. Echéancier de parution des publications des commissions

De nombreuses commissions éditent et diffusent des feuilles de liaison et des comptes rendus d'activité. L'envoi séparé de ces revues génère un travail et des frais d'affranchissement importants. Il serait certainement possible de faire des économies substantielles en regroupant au mieux ces envois.

Jacques Orsola se propose de faire le point pour optimiser ces envois.

## 22. Notre politique concernant l'environnement

Hervé Bosch, président de la commission environnement, vient d'envoyer sa démission. Le président-adjoint, Christophe Tschertter, devrait assumer l'intérim de la présidence. Un appel à candidature sera publié dans Spelunca n°82.

Damien Delanghe fait le point du travail et des projets de développement de la commission.

Deux axes de travail se dégagent dans l'immédiat :

- Réflexion sur une restructuration interne pour mieux répondre aux nombreux problèmes
- Etude spécifique pour la protection des chauves-souris (menée par Christian Dodelin). Le travail devra se faire en collaboration avec les spécialistes non spéléologues.

Le CD rappelle que les Assises de l'Environnement sont un outil de développement des commissions environnement et scientifique ainsi que du conservatoire. Il s'agit d'un vecteur de la politique fédérale.

Pour permettre une augmentation du budget de la commission environnement, une demande de subvention sera faite auprès du ministère concerné. Les dépenses correspondantes (édition d'une clef de détermination des chauves-souris, réalisation d'une cassette vidéo) seront liées à l'obtention de cette subvention.

## 23. FAAL (Fonds d'Aides aux Actions Locales)

Bernard Lips rappelle très brièvement le déroulement de l'étude lancée en juin 2000. Un projet, comportant trois options, a été soumis aux présidents de région lors de leur réunion annuelle en décembre. Les présidents de région ont clairement manifesté leur préférence pour une reconduction du mode de fonctionnement initial.

*Le CD entérine la décision des présidents de région et le FAAL fonctionnera selon les règles en vigueur depuis sa création en 1996.*  
*Voté à l'unanimité*

Il est suggéré que le groupe de travail FAAL gère deux lignes budgétaires différentes : le FAAL proprement dit et les aides aux festivals spéléos.

Claude Roche regrette que les projets actuellement proposés ne soient pas des projets de développement. Damien Delanghe rappelle l'esprit du projet lors de la création. Il s'agissait de pouvoir répondre à des demandes d'aide très variées.

Deux motions sont mises au vote.

*Le CD confie au groupe FAAL la mission de gérer la ligne budgétaire FAAL et la ligne budgétaire "Aides aux festivals". Le groupe consultera les commissions concernées par telles ou telles actions.*  
*Pour à l'unanimité*

Par ailleurs, François Jovignot propose de coordonner les actions FAAL, puisque Fabrice Rozier nous a fait part d'une diminution importante de sa disponibilité.

*Le groupe de travail sera dirigé par François Jovignot.*  
*2 abstention, 12 pour.*

## 24. Aménagement du sous-sol à Lyon

Joël Possich souligne l'urgence de l'aménagement des sous-sols du pôle de Lyon. Ces sous-sols sont actuellement inondables (et d'ailleurs inondés depuis quelques jours, comme chacun a pu le constater). La fédération a cependant besoin de surfaces supplémentaires (stockages des archives, de matériel et, à long terme, probablement de la librairie fédérale). Le Conseil Régional n'a aucune possibilité de donner une subvention dans la mesure où les locaux sont privés.

Claude Roche présente un projet en cours de discussion avec le Conseil Régional : l'aménagement du sous-sol en lieu de présentation de la spéléologie ouvert au public avec reconstitution de grotte et possibilité de pratique. Le Conseil Régional propose de financer l'étude de faisabilité d'un tel projet.

Plusieurs membres du CD trouvent "étonnante" l'idée de création d'une grotte artificielle et se déclarent contre par principe.

La question de la finalité d'un tel projet est posée.

Joël Possich souligne que l'étude est gratuite et qu'il serait dommage de ne pas donner suite. Par contre, il pense qu'il faudra parallèlement étudier un autre projet d'aménagement. Le projet pourrait prendre la forme plus large d'un site d'animation pour la découverte de la spéléo en milieu urbain non karstique.

Certains membres du CD soulignent leur désaccord avec l'idée d'entreprendre une étude financée par le Conseil Régional Rhône-Alpes, même si aucun engagement n'est demandé par ce dernier en ce qui concerne l'aboutissement du projet en cas de faisabilité.

Une motion est mise au vote.

***Le CD décide d'accepter le projet de l'étude proposée par le conseil régional. Cette étude ne doit engendrer aucun frais pour la fédération.***

***3 contre, 4 abstention, 8 pour.***

Par ailleurs Marc Faverjon se propose d'animer un groupe de travail pour étudier une autre solution d'aménagement.

## 25. Ecoles Départementales de Spéléologie

Joël Possich fait un rapide point sur les Ecoles Départementales de Spéléologie en fonctionnement ou en création.

Claude Roche fait état d'une réunion avec l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire). La spéléologie pourrait entrer dans le cadre des activités proposées aux collèges et aux lycées. Des conventions pourraient être signées avec des établissements scolaires.

## 26. Code de déontologie

Jean-Pierre Holvoet est chargé de travailler sur le code de déontologie. Pour le moment, aucun délai n'est fixé pour l'aboutissement de ce travail.

## 27. Le congrès UIS au Brésil

Claude Mouret fait le point sur l'envoi de la délégation française au congrès international à Brasilia.

La FFS a payé en novembre huit inscriptions pour la délégation française (car ces tarifs augmentent largement si l'on paye plus tard), en se réservant la possibilité d'en revendre si nécessaire. La composition initialement envisagée était : le délégué UIS, le président ou un membre du bureau, un représentant de la CREI, un délégué de la FEALC, un membre de la commission audio-visuelle, Gérard Propos (librairie fédérale), un membre du SSF et un membre du CDS 64 (candidat à l'organisation du congrès 2005).

La prise en charge du déplacement est liée à des subventions spécifiques et nous n'avons aucune garantie à ce jour qu'elles seront obtenues.

Pour le moment, seules quatre personnes sont disponibles : Claude Mouret (délégué UIS), Jacques Orsola (CREI), Alain Gilbert (FEALC), Christian Dodelin (SSF). Claude Mouret se rendra à la réunion de la Région Aquitaine pour rechercher un délégué de la région, en même temps qu'il présentera à tous les grandes lignes de notre projet de Congrès international à Pau en 2005.

La délégation à Brasilia pourra être renforcée à concurrence de huit personnes.

Lé fédération continue la recherche de financements dans le but de prendre en charge tout ou partie des frais de déplacement de la délégation.

## 28. La gestion des expéditions nationales (CREI)

Marc Faverjon fait état des conclusions du groupe de travail concernant la gestion des expéditions nationales. L'idée est d'accorder des subventions plus importantes aux expéditions nationales, ce qui implique d'être plus exigeant dans la définition et le choix de celles-ci.

Une application de ce principe en 2001 nécessite la création d'une ligne budgétaire spécifique d'aide aux expéditions nationales.

***Le texte définissant la gestion des expéditions nationales proposé par la CREI et amendé pendant la discussion au CD est mis au vote.***

***1 abstention, 14 pour***

***Le CD décide d'ouvrir une ligne budgétaire pour les expéditions nationales. Le surcoût sur le budget 2001 sera de 10 kF.***

***1 contre, 1 abstention, 13 pour***

## **29. Vote du rapport moral, du rapport d'orientation et du budget 2001**

*Après quelques derniers amendements, qui font suite aux discussions du samedi 17 mars, le rapport moral est mis au vote*

*Unanimité pour.*

*Le rapport d'orientation est mis au vote.*

*Unanimité pour.*

Eric Lefèvre présente un budget modifié par rapport à celui présenté samedi et équilibré à 15 kF près.

Du fait de l'absence du réalisé 2000, il subsiste un léger flou sur certaines lignes budgétaires. Quelques ajustements peuvent intervenir d'ici l'AG. Le budget proposé à l'AG sera équilibré.

*Le budget est voté à l'unanimité.*

## **30. L'ordre du jour de l'AG**

Bernard Lips liste l'ordre du jour provisoire de l'AG. Cet ordre du jour doit être publié dans le Descendeur et il s'agit de ne pas oublier de point important.

## **31. Le point sur l'édition des cahiers du CDS en 2001**

\* Serge Fulcrand travaille sur le cahier "Ecoles Départementales de Spéléologie"

\* Damien Delanghe a terminé le cahier "Médailles et distinctions". Le texte sera relu par Eric Lefèvre, François Jovignot et Michel Decobert avant tirage.

\* Le cahier "conventions d'accès" ne sera pas prêt avant l'automne. Les recommandations auront un impact politique important et le texte devra être approuvé par le comité directeur.

\* Jean Piotrowski n'a pas donné, à ce jour, d'informations concernant le cahier "Apports de la spéléologie à la société française".

## **32. Contrat du conseiller juridique**

M. Darolle semble avoir de plus en plus de difficultés à répondre à nos demandes dans les délais raisonnables. Le cas de l'aven de la Tride est évoqué. En l'absence de réponse de M. Darolle, qui a été saisi depuis plus d'un an pour s'occuper de cette affaire, et qui a été régulièrement relancé, le CDS 12 (Aveyron) a contacté

Michel Decobert afin qu'il prenne les contacts nécessaires auprès du propriétaire. Le contrat avec lui n'a pas été renouvelé à ce jour pour l'année 2001. Il reste cependant possible de faire ponctuellement appel à lui.

Le problème du rapport juridique qu'il a partiellement écrit sur la "responsabilité en spéléologie" reste entier.

Damien Delanghe est chargé d'étudier une solution avec M. Darolle. Il est suggéré d'accepter et de payer les chapitres qui nous intéressent.

## **33. Commissions inter-fédérales canyon et plongée**

Une convention de gestion de l'activité canyon a été signée avec la fédération Française de Montagne et d'Escalade. Manque à ce jour la signature de la fédération de canoë-kayac.

Une autre convention est en cours d'élaboration entre l'EFPS et la FFESSM.

## **34. Loi sur le sport**

Les décrets d'application de la nouvelle loi sur le sport ne sont pas encore sortis. Cette nouvelle loi peut amener une modification profonde de notre mode de gestion. Il vaut cependant mieux attendre la sortie des décrets avant de lancer les débats.

Par ailleurs, il est nécessaire de suivre avec attention les développements de la loi d'aménagement du territoire (loi Voynet).

## **35. Questions diverses**

- Mémento environnement canyon

L'EFC s'était engagée, il y a plusieurs années, dans un projet d'édition de mémento sur l'environnement. Le projet a été abandonné et la fédération se retrouve propriétaire de dessins d'une valeur de 28 000 F. Il faut étudier les diverses solutions pour optimiser cet investissement précieux, dont la qualité est reconnue.

- Rassemblement national

Le rassemblement national 2001 aura lieu à Aillon-le-Jeune en Savoie. Un texte va être publié dans la prochaine lettre de l'Elu et dans Spelunca n°81.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine vers 16 h 30.